



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

**PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

BUREAU DE L'UTILITE PUBLIQUE

Le Mans, le **24 MARS 2014**

Compte rendu du Comité de suivi

Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Le mardi 14 janvier 2014, à 10 heures, s'est réuni, à la préfecture de la Sarthe, sous la présidence de M. le Préfet de la Sarthe, le comité de suivi du projet de ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

Monsieur le Préfet ouvre la séance.

M. Leweurs (RFF) rappelle dans un premier temps la cartographie du périmètre du projet relevant de RFF, puis dans un second temps, présente successivement les autorisations réglementaires obtenues, la programmation des travaux sur les jonctions, et l'avancement des mesures compensatoires environnementales.

M. Desvignes rappelle le dispositif du fonds de solidarité territorial et insiste notamment sur la caducité du dispositif au terme des trois ans de la mise en service de la ligne, soit en mai 2020. Au-delà de la consommation qui s'élève environ à 70% pour la Sarthe, les montants sollicités d'un projet à l'autre sont très variables.

M. Legrand (ERE) renouvelle l'engagement fort de son entreprise, partenaire du PPP, afin que l'ensemble des travaux soient terminés à l'automne 2016 pour permettre d'engager la phase d'essais et tenir le terme de la mise à disposition de la ligne en mai 2017. Il concède la réalité d'impacts des travaux, en raison de leur nature même. Cependant, il rappelle que seul le retour à la normale par la finalisation des travaux permettra de mettre fin aux nuisances (notamment de trafic) : par suite, au plus vite les travaux seront réalisés, au plus vite les impacts pendant travaux seront réduits.

Par ailleurs, sur le plan de l'emploi, les périodes de fort besoin de main d'œuvre pour le terrassement se terminent. ERE a employé sur le chantier jusqu'à 330 personnes en simultanément. M. Legrand salue le travail commun réalisé avec l'ensemble des partenaires du recrutement, de la formation et de l'insertion. Sur l'ensemble de la ligne, c'est environ 4000 personnes qui ont travaillé pour la LGV BPL en 2013.

Cependant, il est d'ores et déjà nécessaire d'anticiper le caractère temporaire du chantier par un accompagnement dans la recherche d'emploi.

Des offres de reconversion et de formation pour les travaux de pose de voie ont été émises puis pour les missions liées aux deux bases ferroviaires (maintenance jusqu'en 2036).

M. le préfet confirme l'aspect impactant du projet en terme d'emploi, et son caractère ambitieux.

M. Dorbec présente l'avancement des procédures liées aux travaux de la ligne. En complément de la présentation, l'exposition itinérante inaugurée à la préfecture de la Sarthe sur la restitution des résultats de la mise en œuvre de la procédure d'archéologie préventive sera complétée par une exposition en partenariat avec l'INRAP, moins dense, qui pourra être installée dans les mairies dès mars 2014.

La finalisation des procédures foncières tendent à l'expiration de la problématique d'acquisition ou de mise à disposition dès fin 2014.

La rédaction des actes notariés représente maintenant de nouveaux délais à prendre en compte.

Les procédures d'occupations temporaires commencent à prendre fin et des restitutions peuvent dès maintenant être envisagées.

La sélection des sites de compensation nécessite encore de trouver une dizaine d'hectares sur le territoire du sage Huisne.

Au terme de cette présentation au titre du foncier, Mme Choquet, représentant le conseil général, rappelle le calendrier des opérations d'aménagement foncier. Elle souligne le caractère contraint du calendrier afin de permettre la clôture des opérations à l'automne 2014. La décision d'autorisation des travaux connexes relevant de la compétence préfectorale devra donc impérativement intervenir au plus tard à la fin du mois de janvier 2014.

Monsieur le préfet demande une parfaite transparence et insiste sur la nécessaire disponibilité de l'ensemble des études. ERE confirme cette communicabilité dès la fin des discussions relatives.

Sarthe nature environnement demande l'accès à un document écrit définissant l'ensemble des types de surfaces de compensation.

M. le préfet et M. Legrand convergent vers la nécessité de produire dès la fin des opérations un document de récolement écrit, identifiant chaque sujet, les solutions apportées ainsi que les validations afférentes, dans le respect de la contrainte de fongibilité pour une moindre consommation des terres agricoles, garantie d'un impact net maîtrisé.

M. Rossa complète le débat en détaillant l'avancement opérationnel des travaux.

Sur les trois TOARCS (E, F, G) situés sur le territoire de la Sarthe, les études d'exécution sont en cours. Les ouvrages sont réalisés pour les deux tiers.

La fin des travaux de drainage est planifiée pour février 2014 si la météo le permet.

Les livraisons ferroviaires de matériaux nobles ont dépassé l'objectif fixé à 250 000 tonnes/an. Un objectif similaire est reproduit pour 2014.

M. le préfet insiste sur le caractère spectaculaire des travaux dans la phase de mise en œuvre du chantier.

M. Métivier, maire de Savigné l'Evêque demande l'engagement ferme d'ERE que les promesses de travaux de réhabilitation des ouvrages détériorés soient tenues.

M. Legrand assure les maires présents du respect de la parole donnée.

Monsieur le préfet abonde en insistant sur la nécessité de crédibiliser l'action d'ERE. L'exemple des engagements pris avec la profession agricole après concertation, de leur réalisation, de leur explicitation et de la mise en œuvre des mesures correctives est un exemple de maîtrise de la complexité du projet.

M. Glinche, maire de Montfort le Gesnois explique qu'au terme d'une concertation avec ERE, des solutions ont pu être recherchées et mises en œuvre face aux risques graves de sécurité pour les habitants représentés par la traversée des camions. L'ensemble des engagements sont tenus malgré les contraintes fortes pour l'entreprise. Monsieur le maire sollicite la poursuite de cette entente et réitère sa demande d'aménagement de réhabilitation au terme des travaux.

Mme Choquet, représentant monsieur le président du Conseil général sollicite le nettoyage des routes et de la signalisation.

M. Legay, maire d'Auvers le Hamon intervient pour rappeler l'obligation de nettoyage des routes, nécessaire en raison du risque pour la sécurité des usagers de la route, cette question étant particulièrement d'actualité en raison des fortes pluies.

Monsieur le préfet rappelle que le nettoyage des routes est une obligation qui s'impose à tous, y compris aux agriculteurs. Les secteurs de travaux impliquent une signalisation de prudence. Les titulaires du pouvoir de police ne doivent pas hésiter à faire remonter ces problématiques de sécurité. Les routes doivent être propres.

Par ailleurs, M. Legay sollicite l'étude et la mise en œuvre de mesures correctives du système hydraulique sur sa commune.

M. Pigeon confirme la nécessité de relevés topographiques pour revoir le système qui s'avère insuffisant.

En outre, Mme Hercent, représentant Sarthe nature environnement, sollicite des précisions sur le déroulement des procédures. Après présentation d'éléments de droit, M. le préfet exprime le caractère non négociable du respect des procédures et de l'issue des demandes, instruites en droit.

M. le maire de Chantenay Villedieu souhaite qu'ERE exprime ses intentions quant aux futurs délaissés. M. Dorbec précise que les emprises ont été limitées au strict besoin, tout en nécessitant d'intégrer les ajustements nécessaires au chantier. Des restitutions pourront être possibles au moment de la remise définitive des ouvrages.

Mme Manceau estime que les agriculteurs pourront être preneurs de délaissés sous réserve de l'absence de la charge du coût de déplacement de la clôture par l'agriculteur.

Les membres n'ayant plus de question, M. le Préfet lève la séance.

IL
Pascal LELARGE